

Le Conseil municipal, convoqué le 5 octobre 2016, s'est réuni le **13 octobre 2016** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

**Présents** : M. Jean-Claude PROVOST, M. Christian ORHAN, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Françoise JORAT, M. Jean-Bernard BAUSSANT, Mme Katia de SAINT JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Catherine FOUGERE, Mme Isabelle TESSIER, M. Bertrand GEFFRIAUD, M. Olivier GENESTE, Mme Sandra VAILLANT, M. Nicolas BESNIER, Mme Catherine GUIHEUX, M. Christophe NIVET, Mme Catherine DUCHESNE, M. Jean-Marc FRANÇOIS, Mme Marie-Lyse DUBOURG, Mme Emmanuelle MEIGNEN, M. Alain GRIMAUD.

**Absents excusés** : Mme Hélène BRICAUD, Mme Nathalie PONTREAU, M. Nicolas ROBIN, Mme Angélique PAILLUSSON, Mme Isabelle GERARD-JAVEL, M. Gilles CALO.

Mme Hélène BRICAUD a donné pouvoir à Mme Sandra VAILLANT  
Mme Nathalie PONTREAU a donné pouvoir à Mme Françoise JORAT  
M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Christian ORHAN  
Mme Angélique PAILLUSSON a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST  
Mme Isabelle GERARD-JAVEL a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT JUST  
M. Gilles CALO a donné pouvoir à Mme Marie-Lyse DUBOURG

☞ Mme Katia de SAINT JUST a été élue secrétaire de séance

## DECISIONS

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 septembre 2016**: Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, après modification pour prise en compte d'une intervention de M. Alain Grimaud.

### ADMINISTRATION GENERALE

**Matériel mutualisé** : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité une convention pour la mise à disposition d'une plateforme élévatrice mobile de personnels appartenant à la CCRN. Les conditions d'utilisation sont les suivantes : 20 € HT par jour d'utilisation.

**Convention de prestation de service ADS (Autorisation Droits des Sols) - Avenant** : Le Conseil municipal approuve l'avenant n°2 à la convention de prestation de service, pour l'achat et l'installation de l'interface cartographique avec l'outil métier « Droits de Cités ». Unanimité.

**Participation annuelle aux frais de transport vers le lycée de Blain** : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le montant de la participation demandée par la Communauté de communes du Pays de Blain pour le transport scolaire vers le lycée de Blain, à raison de 68 € par élève (69 élèves).

### MARCHES PUBLICS / ACHATS / TRAVAUX

**Construction de la salle polyvalente – marché** : A l'unanimité, le Conseil municipal attribue le lot n°3 – couverture, étanchéité, à l'entreprise Sarl Jolivel-Guillemier, pour un montant de 122 675,25 € HT ; valide les avenants suivants : lot 16 – terrassements, pour un montant de – 4 702,85 €, lot 10 – peinture, pour un montant de 895,70 €. Le montant des marchés ainsi validés s'élève à : 1 707 087,54 € HT. Deux lots restent à attribuer (infructueux) : Lot 4 – plafonds et lot 7 – menuiseries bois-parquet.

**Rénovation Salle de la Chesnaie** : Deux avenants au marché de travaux sont acceptés à l'unanimité : Lot 1, entreprise Coreva, pour un montant de 3 132,63 € HT et Lot électricité, entreprise Evolia, pour un montant de 1 225,50 € HT.

**Voirie et divers marchés** : Les travaux pour la réalisation des travaux de voirie suivants : sécurisation du passage piétons Route d'Abbaretz, modification liaison douce Route de Rennes, aménagement de sécurité Route de Nort sur Erdre, aménagement du trottoir à l'angle du Boulevard Aristide Briand, sont confiés à l'unanimité à l'entreprise Charier TP pour un montant de 47 067,57 € TTC, option incluse.

**Plan de circulation** : Le conseil municipal demande au cabinet Egis de l'assister pour l'étude et la mise en place de la signalétique communale. Montant de l'avenant : 3 360 € TTC. Unanimité.

**Illuminations** : Le devis de l'entreprise Decolum technic pour l'acquisition de matériel d'illuminations est accepté à l'unanimité, pour un montant de 4 763,14 € TTC.

**Station d'assainissement** : La commune va devoir procéder au remplacement de surpresseurs à la station d'assainissement. Les éléments techniques et financiers seront communiqués dès précision apportée par les techniciens.

## **AFFAIRES FONCIERES**

**Convention de servitude de tréfonds** : Une servitude de tréfonds est constituée pour la réalisation des travaux d'écoulement des eaux pluviales Boulevard Hillereau entre la Commune, Atlantique Habitations et M. Mme Macé. Enregistrement de l'acte notarié confié à Maître Ballereau. Unanimité.

**Développement urbain – secteur du Châtelet** : Le conseil municipal procède à la délimitation du périmètre d'étude et institue sur l'ensemble de ce périmètre un sursis à statuer. Unanimité.

**Clos des Châtaigniers** : Le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions d'acquisition de la portion de parcelle située en angle du chemin jouxtant le lotissement (29 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, frais à la charge de la commune).

**Zac du Petit Versailles** : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la rétrocession des voiries et espaces verts de la Zac du Petit Versailles, considérant que l'opération est à présent terminée et approuve le bilan financier.

**Cession parcelle Mocque Souris** : Le conseil municipal cède 60 m<sup>2</sup> de la parcelle L38, supportant l'antenne relais téléphonique, à la société Fps Towers pour un montant de 15 000 € tout frais à la charge de l'acquéreur.

**Rue des Longères** : Le conseil municipal accepte à l'unanimité de céder 11 m<sup>2</sup> en bordure de voie communale à M. et Mme Jorat, riverains. Le prix de cession devra être évalué après estimatif par France Domaine ; les frais seront à la charge de l'acquéreur.

**Décisions du Maire prises par délégation entre le 2 septembre et le 4 octobre 2016** : NEANT

**Prochain Conseil municipal** : jeudi 10 novembre 2016

Affiché le 18 octobre 2016

**Le Maire,  
Jean-Claude PROVOST**